



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 AVRIL 2026

Numéro	03
Objet	COMPOSITION DU BUREAU : DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES
Rapporteur	Le Président

Date de convocation et d’affichage : 03 avril 2026
La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h35.

En exercice : 135 / Quorum : 68 / Présents : 133 / Volants : 135

Présents : AUBRUN Olivier, AZZAB Jamila, BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAROIN Stéphanie, BAUDOUX Bruno, BAZIN-MALGRAS Valérie, BELIN Philippe, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLANCHOT Bastien, BLASSON Christian, BORDIER Grégory, BOURDON Amandine, BOUTRELLE Thierry, BRAUN Jean-Paul, BRAUX Sébastien, BREMENT Jacques, BRET Marc, BRIOT Charline, BROCHET Pierre, CASSONNET Christian, CATERINO Marie-Laure, CAVAILLAC Guy, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, COCHET Jean-Michel, COLLARD Benoît, COPITET Catherine, CORNUMAND Agnès, COURTOIS Armelle, CROPAT Patrice, DEBROUWER Denis, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DELARUE Clément, DENIS Valéry, DINIZ Laurence, DOBRAJE Karine, DRAGON Jean-Luc, DRIAT Boris, DUMONT Jean-Michel, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, DUXIN Christophe, ERMINI Hervé, FARRUGIA Frédéric, FENEK Karim, FERNANDEZ Sophie, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAPIN David, FREGANS Baptiste, GANTELET Bruno, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOUILLAT Marcel, GAUTHIER Anne-Sophie, GEORGE Yvan, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GOJJARD Pascal, GRILLAT Stéphane, GUILBARD Victor, GUNDALL Philippe, HAINAUD Christian, HELLAL Karim, HENNEQUIN Virgil, HENRI Pascal, HEUILLARD Véronique, HIMEUR Aïcha, HONORE Nicolas, HOUARD Bruno, HUBERDEAU Marie, HUP Carole, JOURNOT Aude, KACZMAREK Elodie, KUZMA Romain, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LEBECQ Jérémy, LEFEVRE Vincent, LEMOINE, Philippe, LEPRINCE Didier, LEROY Marie-Thérèse, LOUIS Benoît, MAGLOIRE Arnaud, MALARMEY Pascal , MANGEON Marielle, MARCHAL Yves, MEIRHAEGHE Jean-François, MILESI Franck, MONT-DESFONTAINES Nathalie, NIEUWMUNSTER Adrien, ORDONNEAU Marie, OUDART Audrey, PAUWELS Cécile, PETER Anthony, PETIT Christine, POIVEZ Kévin, POTTIER Denis, PROVENCE Gérard, RAGUIN Jacky, RANCUREL Marie-Noëlle, RAYMOND Arnaud, RENOIR Gilles, REVOLIO Claudine, ROBERT Julien, ROGER Sylvain, ROUSSELLE Patrice, SAUVAGE Philippe, SCHERRER Luc, SCHMITT Philippe, SEBEYRAN Marc, SIMON Eric, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THIENOT Régis, THOMAS Christine, THOMAS Jérôme, TRESSOU Marie-Hélène, TURPIN-PADIRAC Marie-Béatrice, VAJOU Sabine, VAN DEN BROECKE Bertrand, VIART Jean-Michel, VINCENT Fabien, VINOT Pascal, YANIK Ulku, ZWALD Jérémy.

Excusées et ont donné pouvoir : LEDOUBLE Catherine à LANOUX Claudie, LEMELLE Flavienne à SEBEYRAN Marc.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
135	0	135	0	0

Le Conseil Communautaire fixe à l’unanimité des suffrages exprimés, le nombre de Vice-Présidents à 15 et les autres membres du Bureau à 12.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 AVRIL 2026

**COMPOSITION DU BUREAU
DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES**

Exposé :

En application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Bureau communautaire est composé d'un Président, de Vice-Présidents et d'autres conseillers.

Le nombre maximal de Vice-Présidents est de 20% des conseillers siégeant au sein du Conseil communautaire, une dérogation à 30% étant possible sur accord des deux-tiers de l'organe délibérant sans pouvoir dépasser néanmoins le nombre de quinze.

L'assemblée étant composée de 135 sièges, il revient au conseil communautaire d'arrêter le nombre de Vice-Présidents.

S'agissant des autres membres du Bureau, aucun plafond n'est imposé.

Afin de permettre au Bureau de représenter la pluralité de son territoire et suivre la diversité des missions de l'agglomération sans pour autant obérer son fonctionnement, il est proposé de fixer le nombre des autres membres.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **DE FIXER le nombre de Vice-Présidents à ;**
- **DE FIXER le nombre de membres du Bureau autres que le Président et les Vice-Présidents à**